

HABITAT - Etat d'avancement des Programmes Locaux de l'Habitat au 31 décembre 2015

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements

Programmes Locaux de l'Habitat

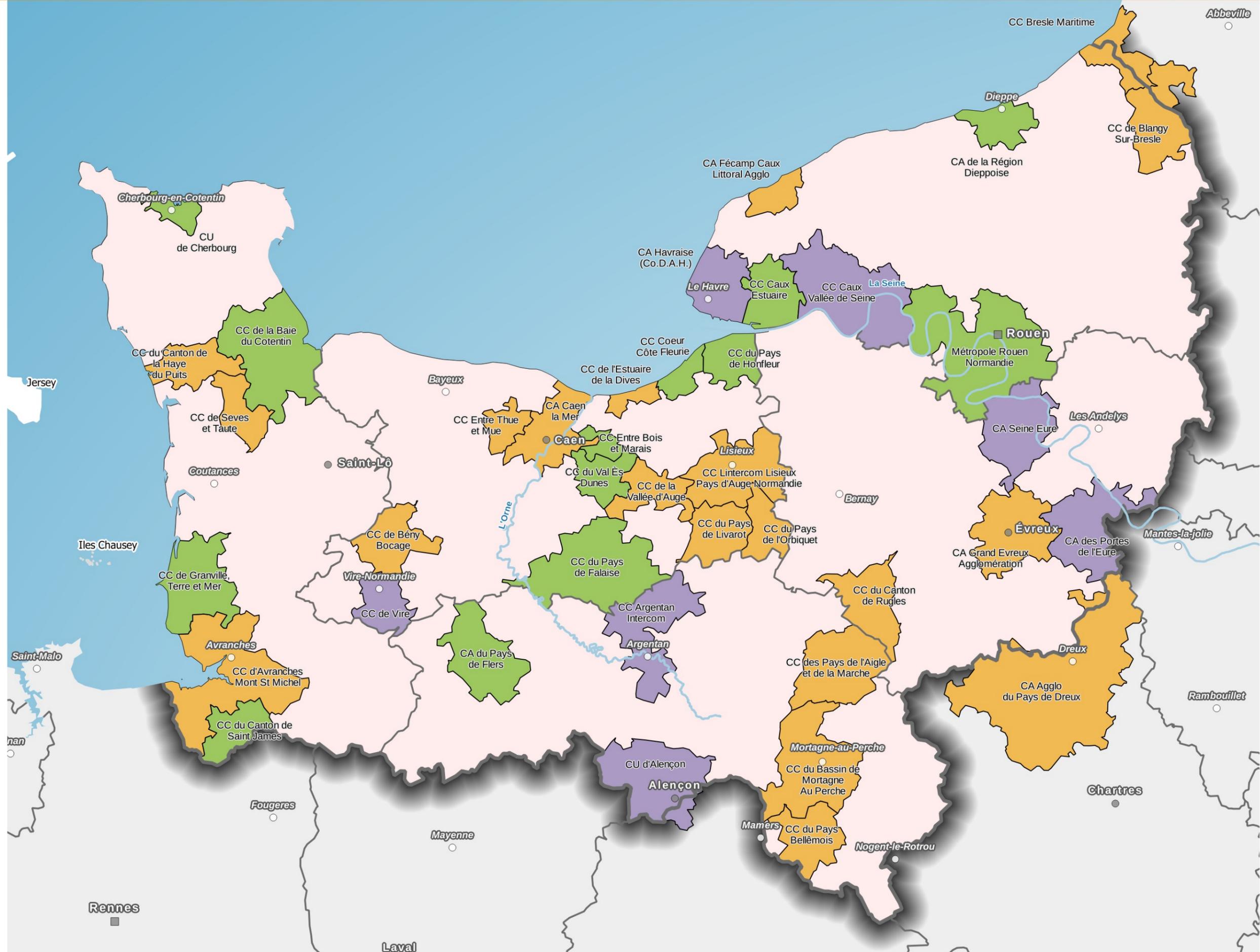
- En cours d'élaboration
- Approuvés
- Réengagés

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour :

- les métropoles ;
- les communautés urbaines ;
- les communautés d'agglomération ;
- les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document global d'urbanisme et d'aménagement qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Le PLUi peut intégrer un volet habitat et tenir lieu de PLH selon le choix de la collectivité.



Sources :
 © IGN Geofia 2013
 © Dreal Normandie
 Production:
 Le 14/04/2016 - DREAL-NORMANDIE

